

c'était mon devoir—j'ai offert mes services, mais en vain: l'acte se déroula jusqu'à ce que le canon vint hier nous annoncer la fin de la pièce; et maintenant, nous avons le second discours de l'administrateur qui, avec à-propos, a descendu du trône pour prendre le fauteuil.

*Messieurs, la constitution de cette province est en danger et tous les bienfaits des ligues sociales sont livrés au gaspillage. Depuis trois ans les lois sont contrecarrées et éludées par le pouvoir exécutif; pendant trois sessions vos législateurs, réunis en Assemblée, ont sanctionné cet horrible et odieux abus.* Une catastrophe digne de la situation a mis un terme à cette comédie de gouvernement; vos Communes et vos pairs se sont querellés et ces derniers sont prêts à soutenir que la charte constitutionnelle du Canada peut être traitée à la légère. Que reste-t-il à faire? Espérez-vous quelque chose d'un nouveau gouverneur? Vous serez désappointés. Espérez-vous quelque chose d'un nouveau groupe de représentants? Vous serez encore déçus. Les membres de votre Assemblée sont maintenant chez eux; comparez leur caractère avec celui des hommes qui les entourent et vous constaterez qu'ils sont tout autant qu'eux honnêtes, sages et indépendants. Maintenant qu'ils sont redevenus de simples particuliers, je serais le dernier à douter de leur valeur ou de leur probité. Ce sont probablement des hommes supérieurs à tous égards. Ce ne sont pas les hommes mais le *système* qui ruine toutes les bonnes espérances; et tant que ce système ne sera pas changé, on attendra en vain d'heureux résultats d'un changement de représentants ou de gouverneurs.

De tout temps, on a voulu envelopper de mystère l'art de gouverner. La folie des foules et la fourberie des groupes au pouvoir ont également affirmé une telle prétention; mais elle est fausse, trompeuse et ruineuse. Les peuples peuvent toujours mettre un terme à la tyrannie domestique ou aux abus; ils peuvent, en tout temps, jeter la base d'une prospérité publique. Ils n'ont qu'à être honnêtes puis audacieux.

Dans ma dernière lettre ouverte, je vous ai dit que la constitution britannique était "cet admirable ensemble de dispositions en vertu desquelles un peuple parfaitement moral doit devenir tout-puissant." Avez-vous remarqué ces mots? Les avez-vous pesés? Ils sont aussi importants qu'ils sont vrais. De tous les peuples, le nôtre a le moins à faire pour corriger les erreurs de sa constitution. La constitution britannique a pourvu à sa propre amélioration dans la paix et le calme; elle nous a donné le droit d'adresser des pétitions au Prince ou au Parlement; et ce droit, exercé d'une *manière convenable*, suffit à satisfaire tout désir de salut.

Je n'ai pas actuellement l'intention de m'attarder à la théorie, mais de conseiller et de donner l'exemple dans la mise en usage de ce glorieux privilège. Comme simples particuliers, nous avons le droit d'adresser des pétitions au Prince ou au Parlement de la Grande-Bretagne et de nous réunir à cette fin. Je propose donc qu'une assemblée soit tenue sans retard dans chaque canton organisé de la province. Je me charge de fixer la date de l'assemblée des habitants du canton de Niagara; disons que le lundi prochain, 13 courant, à midi, je serai au café de M. James Rogers, prêt à me mettre à la besogne avec quiconque sera disposé à me prêter son concours. A l'assemblée, les habitants de chaque canton devraient, je crois, se choisir un représentant et un secrétaire. Les représentants des divers cantons de chaque district devraient se réunir à une date fixée pour